



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Bureau Afrique Occidentale et Centrale / Western and Central African Office

T 2/7 - 0725

7 August 2012

**Objet: Suivi des Conclusions d'APIRG/18 et 17 concernant les stratégies de la région AFI pour la transition de l' AIS à l' AIM.**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les Conclusions 18/35 de la 18<sup>ème</sup> réunion de Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/18) qui s'est tenue à Kampala, Ouganda du 27 au 30 mars 2012, ainsi libellé.

Vous trouverez en pièce-jointe, l'**Annexe 3.5A** (le modèle de l'échantillon sur le niveau de service) à suivre comme la guide pour la mise en œuvre.

**CONCLUSION 18/35: MISE EN ŒUVRE DU SGQ ET ÉTABLISSEMENT DES ACCORDS SUR LE NIVEAU DES SERVICES**

**Il est conclu que, afin d'appuyer la mise en œuvre efficace du SGQ, les États de la région AFI soient invités à:**

- a) prendre le ferme engagement au niveau des Directeurs Généraux des administrations de l'aviation civile, de mettre en œuvre le QMS, en s'appuyant sur la norme ISO 9001:2008;
- b) partager leur expérience et leur soutien en matière de mise en œuvre du SGQ avec d'autres États; et
- c) mettre en place et tenir à jour les accords officiels sur le niveau des services (SLA) entre les auteurs des données et les fournisseurs de l' AIS selon le modèle de l'échantillon qui figure à l'Appendice 3.5.A.

Aussi, en référence à ma lettre n° T2/7-0476 du 16 juin 2011 dont une copie se trouve en annexe. J'attire votre attention sur la conclusion 17/86 de la réunion d'APIRG/17 réitérant la transition d' AIS à l' AIM. Par ailleurs, la réunion d'APIRG/18 a conclu qu'une enquête soit menée pour évaluer l'état de mise en œuvre de l' AIM dans les Etats selon l'**Annexe 3.5H** en pièce jointe. La réunion a également convenu que les Etats fournissent leurs Plans Nationaux relatifs à la transition d' AIS à AIM ou, qu'il fassent le point sur la mise en œuvre par rapport aux 21 étapes de la feuille de route de l'OACI sur la transition décrite dans l'**Annexe 3.5I** en pièce jointe.

../..

Je vous prie de remplir l'annexes **3.5H** et **3.5I** en conformité et de les envoyer aux bureau régionaux de l'OACI à Dakar et Nairobi avant le 31 août 2012. La réalisation des actions de la Conclusion AIM d'APIRG/18 susmentionnées est toujours applicable et l'implication de tous les Etats est encouragée pour maintenir un suivi d'action de mise en œuvre et informer le bureau régional de l'OACI de leur région des résultats obtenus.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur régional



Mam Sait Jallow

**Pièces Jointes :**

Lettre réf. T2/7-0476  
APIRG/18 : Annexes 3.5A.3.5H et 3.5I.  
Rapport d'APIRG/18



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Bureau Afrique Occidentale et Centrale / Western and Central African Office

T 2/7 - 0476

16 juin 2011

Object: **Suivi des Conclusions d'APIRG/17 - AIS/MAP (AIM)**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les Conclusions et décisions concernant les Services d'Informations Aéronautiques (AIS/MAP) et la Gestion de l'information Aéronautique (AIM), convenues lors de la dix-septième réunion du Groupe Régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/17) qui s'est tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, du 2 au 6 août 2010.

Les conclusions et décisions pertinentes sont énumérées ci-dessous à titre de rappel pour les dispositions à prendre en vue de leur mise en œuvre par votre administration / organisation:

1. **CONCLUSION 17/86 : TRANSITION DE L' AIS A L' AIM**

Il est conclu que, reconnaissant les limites de l' AIS actuel, qui ne répond pas aux nouveaux besoins du système de l' ATM mondiale tels qu' envisagés par le concept opérationnel d' ATM, et tenant compte de la feuille de route de l' OACI pour la transition de l' AIS à l' AIM:

- a) Les États qui ne l' ont pas encore fait soient invités instamment à élaborer des plans nationaux pour mettre en œuvre la transition de l' AIS à l' AIM et à les envoyer aux bureaux régionaux ESAF et WACAF de l' OACI avant le 31 décembre 2010 ; et
- b) L' équipe de travail AFI sur la mise en œuvre de l' AIM suive les progrès de la transition de l' AIS à l' AIM dans la région AFI et soutienne les efforts de planification au niveau régional et national.

2. **DÉCISION 17/87 : PLANIFICATION DE LA TRANSITION DE L' AIS A L' AIM**

Il est décidé qu' en se fondant sur le concept opérationnel d' ATM mondiale de l' OACI et sur la feuille de route de l' OACI pour la transition de l' AIS à l' AIM, l' équipe de travail AFI sur la mise en œuvre de l' AIM (TF AFI AIM) :

- a) Élabore des objectifs de performance pour la transition de l' AIS à l' AIM dans la région AFI et identifie les étapes de réalisation ; et

- b) Procède à un examen des parties ais de l'ANP et du FASID AFI de base afin d'introduire/élaborer des éléments de planification relatifs à la transition de l'AIS à l'AIM.

3. **CONCLUSION 17/88 : LISTE DE VÉRIFICATION DE L'E-TOD**

Il est conclu que les États soient encouragés à utiliser la liste de vérification de l'e-TOD qui figure à l'Appendice 3.6C au présent rapport afin de les aider dans le processus de planification et de mise en œuvre des dispositions e-TOD.

4. **CONCLUSION 17/89 : ADOPTION D'UN MODÈLE DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'E-TOD COMME MODÈLE RÉGIONAL**

Il est conclu que :

- a) Les États soient encouragés à utiliser le modèle de plan de mise en œuvre de l'e-TOD qui figure à l'Appendice 3.6D du présent rapport comme modèle régional afin de les aider dans le processus de planification et de mise en œuvre des dispositions e-TOD.
- b) Les États soient encouragés à utiliser le plan national de mise en œuvre de l'e-TOD qui figure à l'Appendice 3.6E du présent rapport comme exemple lorsqu'ils élaborent leur plan national de l'e-TOD

5. **CONCLUSION 17/90 : MISE EN ŒUVRE DU WGS-84 ET DES DONNÉES ÉLECTRONIQUES DE TERRAIN ET D'OBSTACLES**

Il est conclu que :

- a) Les États adoptent l'objectif révisé de performance de l'AIM intitulé « mise en œuvre du WGS-84 et des données électroniques de terrain et les obstacles » contenu dans le formulaire du cadre de performance qui figure à l'Appendice 3.6F au présent rapport, comme stratégie de mise en œuvre.
- b) Le tableau FASID proposé à l'Appendice F soit adopté pour être inclus comme exigence dans le document FASID AFI 7474 vol. II.
- c) La stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD en région AFI qui figure à l'Appendice 3.6G au présent rapport soit adoptée pour mise en œuvre.
- d) Le mandat révisé du groupe de travail e-TOD de la région AFI figure à l'Appendice 3.6H au présent rapport.

6. **CONCLUSION 17/91 : CAMPAGNES DE SENSIBILISATION À LA MISE EN ŒUVRE DE L'E-TOD**

Il est conclu que les services AIS des États dirigent et mènent des campagnes de sensibilisation au niveau national pour promouvoir une meilleure compréhension des questions de planification et de mise en œuvre liées à l'e-TOD, ainsi que des programmes de formation.

7. **CONCLUSION 17/92 : ÉLABORATION ET GESTION D'UN PROGRAMME NATIONAL E-TOD**

Il est conclu que :

Les états, conformément aux principes et procédures de bonne gestion:

- a) Élaborent un cadre et un plan détaillé comprenant des priorités et des échéanciers pour la mise en œuvre d'un programme national e-TOD ;
- b) Adoptent/suivent une approche collaborative faisant intervenir toutes les parties concernées, dans la mise en œuvre des dispositions e-TOD ; et
- c) Fassent un inventaire et une évaluation de la qualité des sources existantes des données de terrain et d'obstacles, et, en cas de collecte de données, examinent attentivement le niveau de détail requis des données recueillies en mettant un accent particulier sur les données d'obstacles et les coûts y associés.

8. **CONCLUSION 17/93 : COORDINATION ENTRE LES ÉTATS ET LES FOURNISSEURS/ INTEGRATEURS DE DONNEES POUR LA FOURNITURE DE L'E-TOD ET L'ÉCHANGE D'EXPERIENCES POUR LA MISE ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE L'E-TOD**

Il est conclu que :

- a) Dans le processus de fourniture de l'e-TOD, il soit envisagé d'établir une collaboration entre les États et les fournisseurs/ intégrateurs de données ;
- b) La mise en œuvre des dispositions de l'e-TOD soit considérée comme une question au niveau mondial, qui concerne toutes les régions de l'OACI, et nécessite par conséquent la coordination et l'échange d'expériences entre les états, l'OACI et d'autres organisations nationales / internationales et les partenaires concernés de l'industrie.

9. **CONCLUSION 17/94 : RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE FOURNITURE DE L'E-TOD**

Il est conclu que :

Les États, tout en conservant la responsabilité de la qualité et de la disponibilité des données, examinent dans quelle mesure la fourniture des données électroniques de terrain et d'obstacles pourrait être déléguée à des instituts / agences géodésiques nationaux, sur la base d'une convention/ accord de service (SLA), faisant état de cette délégation.

10. **CONCLUSION 17/95 : FOURNITURE DE RESSOURCES FINANCIÈRES ET D'UNE ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'E-TOD**

Il est conclu que :

- a) La mise en œuvre de l'e-TOD soit gérée par chaque État comme un programme national e-TOD doté de ressources nécessaires, d'un cadre législatif de niveau élève et d'un plan national détaillé comprenant des priorités et des échéanciers pour la mise en œuvre du programme.

- b) Les États qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de l'e-TOD peuvent chercher une assistance (individuellement ou collectivement) auprès de l'OACI et/ou d'autres États.

11. CONCLUSION 17/97 : ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION DE L' AIS À L' AIM

Il est conclu que les États adoptent la feuille de route pour planifier, gérer et faciliter la transition mondiale de l' AIS à l' AIM dans la région AFI, y compris la détermination de la portée et de la priorité à accorder aux projets et actions destinés à la transition à l' AIM.

Les dispositions requises par les conclusions et décisions de la réunion APIRG/17 relatives à l' AIS/MAP (AIM), citées ci-dessus, sont toujours attendues. Les États sont encouragés à maintenir une action continue de suivi de mise en œuvre et tenir informer les Bureaux Régionaux de l' OACI sur les résultats obtenus avant le 7 juillet 2011.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur régional



M. S. Jallow

Rapport de la Réunion APIRG/18  
Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour  
Annexe 3.5A

ANNEXE-3.5A

Insérer Logo ici  
Organisation 1

Insérer Logo ici  
Organisation 2

Insérer Logo ici  
Organisation 3

**Modèle d'Accord sur le Niveau de  
Service**

Edition :  
Date d'édition :  
Etat :

Annexe A au WP-17 sur le point 3.5 de l'ordre du jour

---

**APPROBATION DU DOCUMENT**

Le tableau suivant indique toutes les autorités de gestion qui ont successivement approuvé la présente édition de ce document.

En foi de quoi, les parties ont signé le présent Accord à la date mentionnée précédemment dans cet Accord.

[Insérer comme il convient les noms de l'autorité ci-dessous]

AUTHORITE	NOM ET SIGNATURE	DATE
Services d'information aéronautique		
Créateur des données		
Régulateur		





Annexe A au WP/17 sur le point 3.5 de l'ordre du jour

---

### RELEVÉ DES CHANGEMENTS DU DOCUMENT

Le tableau ci-après retrace l'histoire complète des éditions successives du présent document.

EDITION	DATE	MOTIF DE CHANGEMENT	SECTIONS PAGES AFFECTEES

## Annexe A au WP/17 sur le point 3.5 de l'ordre du jour

## TABLE DES MATIÈRES

1.	<b>INTRODUCTION</b> .....	
1.1	Champ d'application .....	
1.2	Parties à l'Accord .....	
1.3	Perspective – Environnement Réglementaire .....	
1.4	Terme .....	
1.5	Conventions .....	
1.5.1	Temps .....	
1.5.2	Attributs de la qualité .....	
1.5.3	Catégories des données .....	
2.	<b>SERVICES ET NIVEAU DE SERVICE</b> .....	
2.1	Description du service.....	
2.1.1	Réglementation .....	
2.2	Services optionnels .....	
2.3	Exclusions .....	
2.4	Limites .....	
2.5	Entités impliquées.....	
2.6	Niveaux de service .....	
2.6.1	Créateur de données .....	
2.6.2	AISP .....	
2.7	Indication du niveau de service .....	
3.	<b>ÉLÉMENTS DE GESTION</b> .....	
3.1	Recompenses et remèdes .....	
3.2	Procédures et paliers d'intervention .....	
3.3	Cycle de vie de SLA .....	
3.3.1	Préparation des rapports .....	
3.3.2	Révisions .....	
3.3.3	Modification de processus .....	
3.4	Points de contact .....	
4.	<b>RÉFÉRENCES</b> .....	
4.1	Reportez-vous aux docs et ajoutez une courte description .....	

**TABLEAU 1: PARTIES À L'ACCORD** ..... 2

**TABLEAU 2: DONNÉES À FOURNIR** ..... 5

Annexe A au WP/17 sur le point 3.5 de l'ordre du jour

---

<b>TABLEAU 3: CARACTERISTIQUES DES DONNÉES – ENTITÉ X .....</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU 4: INDICATION DU NIVEAU DE SERVICE .....</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU 5: POINTS DE CONTACT .....</b>	<b>8</b>

---

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Champ d'application

Cet accord sur le niveau de service (SLA) informe sur la prestation de service pour la fourniture d'informations aéronautiques (Données) par [nom de l'organisation] (Le créateur des données) à [nom de l'organisation] (L'AISP) et les normes convenues selon lesquelles lesdites informations doivent être publiées par l'AISP. Ce SLA est supervisé et géré par [nom de l'organisation] [Le Régulateur].

### 1.2 Avantages obtenus d'un SLA

Un SLA est un contrat entre les parties, il définit les services fournis, les indicateurs liés à ceux-ci, les niveaux de service acceptables et inacceptables, les responsabilités du prestataire de services et du client ainsi que les mesures à prendre dans des situations spécifiques.

Dans le cadre du présent SLA, seuls les modes de fonctionnement sont abordés et formalisés, les aspects financiers ne sont pas considérés.

Les principaux objectifs d'un SLA sont les suivants:

- Une meilleure communication. Il aide la communication bidirectionnelle entre les parties. Cette communication commence au début du processus de mise en place d'un SLA et continue tout au long de la vie de l'arrangement. Les parties impliquées se réunissent pour comprendre les besoins, les priorités et les préoccupations des uns et des autres ainsi que pour avoir une idée des problèmes auxquels chaque partie peut être confrontée à travers l'échec de chacune des parties à remplir ses obligations.
- Protéger contre de fausses attentes. Il n'est pas rare que l'une des parties ait de l'autre partie des attentes qui soient supérieures à ce qui peut être considéré comme raisonnable. Discuter de ces attentes et des engagements de ressources nécessaires pour les réaliser est une activité entreprise dans la mise en place d'un SLA. Le processus assiste dans l'identification et la discussion des attentes. En conséquence, il permet d'identifier les niveaux de service qui sont considérés comme acceptables par chaque partie, qui sont réalisables et réalistes.
- Norme mutuellement convenue. Il établit une norme convenue contre laquelle la performance peut être évaluée. Il identifie les attentes des clients, définit les limites de la prestation de services et éclaircit les responsabilités. En l'absence d'une compréhension commune des attentes et des priorités, les conflits peuvent facilement survenir entre les parties. Le SLA ainsi que le processus de communication nécessaire pour le mettre en place contribue à réduire les conflits entre les parties et constitue un moyen de résolution des différends en cas de problème.
- Un processus pour évaluer l'efficacité du service. Comme le SLA détermine les normes contre lesquelles le service peut être évalué, il offre la base pour effectuer une évaluation de l'efficacité du service.

### 1.3 Les Parties à l'Accord

Le tableau suivant décrit, nomme les personnes morales et leurs représentants qui ont examinés et qui ont approuvé le présent SLA.

---

Entité	Adresse	Représentant
[Insérer les détails du Régulateur ici]		
[Insérer ici les détails de l'AISP]		
[Insérer ici les détails du Créateur des Données]		

Tableau 1: Parties à l'Accord

#### 1.4 Perspective – Environnement Réglementaire

Un certain nombre de documents précisent les exigences réglementaires pour la fourniture d'informations par les Créateurs des Données et leur traitement ultérieur par l'AIS. Il s'agit notamment de:

- OACI Annexe 4 "Cartes Aéronautiques";
- OACI Annexe 5 "Unités de mesure à utiliser dans l'exploitation en vol et au sol";
- OACI Annexe 11 "Services du trafic aérien";
- OACI Annexe 14 "Aérodromes";
- OACI Annexe 15 "Services d'information Aéronautiques".

Ces documents sont appuyés par des documents d'orientation, notamment:

- OACI Doc 8126 "Manuels des services de l'information aéronautique (AIS)";
- OACI Doc 8697 "Manuel des cartes aéronautiques";
- OACI Doc 9674 "Manuel WGS-84" (Manuel sur le système géodésique mondiale 1984);
- Procédure d'exploitation pour les données dynamiques AIS (OPADD).

[Ajouter ici un règlement d'État applicable]

#### 1.5 Terme

Le terme de ce SLA est fixé de manière suivante:

**Date de commencement:** [Insérer ici la date de commencement]

**Date de fin:** [Insérer ici la date de fin]

**Durée:** [Insérer ici la durée]

Une fois convenue L'AISP et Le Créateur des Données ne peuvent pas se retirer de tout ou d'une partie de cet accord dans les délais ci-dessus.

[Ajouter ici toute autre obligation convenue / préciser le champ d'application.]

#### 1.6 Conventions

Dans ce SLA, les conventions suivantes sont utilisées:

### 1.6.1 Temps

#### 1.6.2 Présentation de la date et de l'heure dans tout formulaire numérique

Ce SLA utilise le Temps universel coordonné (UTC) tel que décrit dans la pièce-jointe D de l'Annexe 5.

Ce SLA emploie les procédures pour écrire la date et l'heure dans toute forme numérique tel que décrit dans la pièce-jointe E de l'Annexe 5.

Le temps exprimé comme un nombre d'"heures de bureau" comprend les heures de 8:00 à 16:00 heure locale néerlandaise (du lundi au vendredi).

Le temps exprimé comme un certain nombre "d'heures de bureau", du lundi jusqu'au vendredi, exclut les jours fériés indiqués.

Sauf mention contraire, toutes les durées indiquées sont des jours ouvrables.

#### 1.6.3 Attribut de la qualité / Définitions

Précision:	Un degré de conformité entre la valeur estimée ou mesurée et la valeur réelle.
Système AIRAC:	Un système qui a pour but la notification à l'avance sur la base de dates communes de mise en vigueur, de circonstances impliquant des changements importants dans les pratiques d'exploitation.
Système NOTAM:	Un système de distribution d'avis par des moyens de télécommunication, qui contiennent des informations concernant l'état, les conditions ou la modification de toute installation, service, procédure ou danger aéronautique dont la connaissance en temps opportun est essentiel pour le personnel chargé des opérations aérienne.
Résolution:	Un certain nombre d'unités ou de chiffres dans lesquels une valeur mesurée ou calculée est exprimée ou utilisée.
Intégrité:	Un degré d'assurance qu'un élément de donnée aéronautique et sa valeur n'ont pas été perdus ou altérés depuis son origine ou sa modification autorisée.
Opportunité:	Une caractéristique par laquelle soit les données sont fournies ou les actions sont effectuées avec assez de temps restant pour ne pas avoir un impact sur les actions ultérieures et, éventuellement, compromettre la réalisation du résultat visé en temps voulu.

#### 1.6.4 Catégories de données

Les classifications suivantes de données sont utilisées dans le présent document:

Routine:	Il y a une très faible probabilité lors de l'utilisation des données de routines corrompues pour que la poursuite du vol et un atterrissage sûr d'un aéronef soit sérieusement compromis, avec le risque de catastrophe.
----------	--

Le taux d'erreur maximal autorisé est de 1 sur 1.000, offrant un niveau d'intégrité de  $1 \times 10^{-3}$ .

---



**Essentiel:** Il y a une très faible probabilité lors de l'utilisation des données de routines corrompues pour que la poursuite du vol et un atterrissage sûr d'un aéronef soit sérieusement compromis, avec le risque de catastrophe.

Le taux maximal d'erreur autorisé est de 1 sur 100.000, offrant un niveau d'intégrité de  $1 \times 10^{-5}$ .

**Critique:** Il y a une forte probabilité lors de l'utilisation de données essentielles corrompues que la poursuite du vol et un atterrissage sûr d'un aéronef soit sérieusement compromis, avec le risque de catastrophe.

Le taux maximal d'erreur autorisé est de 1 sur 100.000.000 offrant un niveau d'intégrité de  $1 \times 10^{-6}$ .

### **1.7 Entités impliquées dans la fourniture des données**

Les catégories d'entités impliquées suivantes sont utilisées dans ce document:

**1. Administration de l'Aviation Civile (CAA)**

L'organisme national responsable de la supervision générale des activités relatives à l'aviation.

**2. [Insérer ici le nom de l'organisation]**

L'organisme responsable de la fourniture de services de navigation aérienne pour l'État.

**3. Gestion / Services d'information aéronautique (AIM/AIS)**

L'unité de l'ANSP responsables de la fourniture de services d'information aéronautique (AIS) pour l'Etat.

**4. Créateur de données**

Décrire ici l'organisme créateur de données.

**5. Autorité de surveillance nationale (NSA)**

## 2. SERVICES ET NIVEAUX DE SERVICE

### 2.1 Description du service

Le créateur de données fournira à l'AISP les données dont il est responsable telles qu'elles figurent au tableau 2 ci-dessous.

<u>Data Entity</u>	<u>Description</u>
X	
Y	
Z	

Tableau 2: Données à fournir

L'AISP publiera à son tour l'information dans la publication nationale en conformité avec la réglementation nationale et celle de l'OACI.

#### 2.1.1 Réglementation

[Indiquez ici les détails de la réglementation qui s'applique à ce SLA]

### 2.2 Services optionnels

[Indiquez ici en détail tout autre service nécessaire]

### 2.3 Exclusions

[Indiquez ici en détail tout autre service nécessaire]

### 2.4 Limites

[Indiquez ici en détail tout autre service nécessaire]

### 2.5 Entités concernées

[Indiquez ici en détail toute entité concernée]

### 2.6 Niveaux de service

#### 2.6.1 Créateur de données

Toutes les données doivent être fournies conformément aux critères suivants:

1. Les données doivent inclure leur date d'entrée en vigueur.
2. Les données doivent inclure leur période de validité.
3. Les données doivent être fournies avec la publication demandée.

4. Les données doivent être préparées conformément aux normes suivantes:
  - a. **[Faites ici la liste des normes]**

Le créateur de données doit en outre fournir chacun des éléments de données définies dans le tableau 2, conformément aux critères spécifiques suivants:

---

**2.6.1.1 Élément x de données – Répétez pour chaque élément de données.**

Les données doivent être fournies au moins [Insérer le délais requis] jours avant la date d'entrée en vigueur.

Les données doivent être fournies aux moyens [Insérer les exigences de livraison].

Les données doivent être fournies avec les attributs de la qualité suivants:

Attribut	Précision	Résolution	Niveau Intégrité	Remarque
X'1	20 m	1 seconde	Critique	
X'2	1 ft	0.1 ft	Essentiel	
X'3	S/O	S/O	Routine	Données textuelles

Tableau 3: Attributs de données - Entité X

Les données sont fournies par avec les métadonnées suivantes: 1. [Insérer les exigences de métadonnées].

[Ajouter d'autres exigences pour la fourniture d'information]

**2.6.2 AISP**

L'AISP doit traiter les données dès réception.

L'AISP présentera un projet de publication, y compris les données pour approbation par [Insérer l'approbateur] au moins [Insérer le délais nécessaire] jours avant la date d'entrer en vigueur.

L'AISP doit publier les données dans la publication demandée, sauf accord contraire par écrit avec le créateur de données.

[Ajouter d'autres exigences relatives à la publication d'informations]

**2.7 Indications de niveau de service**

Les mesures suivantes seront utilisées pour évaluer la performance du service:

---

Mesure	Description	Cible date <sup>1</sup> .
		AIM doit être avertie de la disposition tardive dès que connue. La publication de cette information sera alors l'objet de négociation.
Format	Les données sont fournies à AIM par le créateur de données, sans erreur dans la présentation ou le contenu, ou dans le format, dans le format indiqué en détail dans ce SLA.	95%
Projet de publication	AIM présentera pour approbation un projet de publication au créateur de données dans le délai spécifié.	95% à l'échéance <sup>2</sup> .  100% endéans un jour après l'échéance <sup>2</sup> .
Publication	AIM publiera les données dans le délai requis (par ex. en conformité avec le cycle AIRAC).	95% à l'échéance requise.
Qualité de la publication	Le produit IAIP préparé sera fourni conformément aux normes applicables.	95%
<b>Ajouter et modifier les indications si nécessaire.</b>		

La date d'échéance est utilisée pour indiquer le nombre de jours précédents la date d'entrée en vigueur dans lesquels l'information doit être fournie à l'AIM. Cette durée est définie dans la section 2.6.1.

Mesure	Description	Cible
Qualité des Données	Les données sont fournies à l'AIM par le créateur de données avec les niveaux de la qualité.	100%
Durée	Les données sont livrées à AIM par le créateur de données dans les délais spécifiés.	95% à l'échéance <sup>1</sup> requise.  100% endéans trois jours après l'échéance

**Tableau 4: Indications de niveau de service**

La date d'échéance est utilisée pour indiquer le nombre de jours précédents la date d'entrée en vigueur dans lesquels le projet de publication doit être fourni au créateur de données.

### 3. ELEMENTS DE GESTION

#### 3.1 Récompenses et remèdes

[Indiquer ici en détail les récompenses et les remèdes]

#### 3.2 Procédures et paliers d'intervention

[Indiquer ici en détail les procédures et les paliers d'intervention]

#### 3.3 Cycle de vie de SLA

##### 3.3.1 Préparation des rapports

[Indiquer ici en détail toute préparation de rapport]

##### 3.3.2 Révision

[Indiquer ici en détail toute révision]

##### 3.3.3 Modification de procédure

[Indiquer ici en détail la modification de procédure]

#### 3.4 Points de contact

Les points de contact suivants pour la mise en œuvre du SLA sont:

Organisation	Point de contact primaire	Point de contact secondaire
[Insérer ici les détails du Régulateur]	[Insérer ici les détails du point de contact primaire, y compris le nom, rôle/titre de la fonction, adresse, fax et courrier électronique]	[Insérer ici les détails du point de contact secondaire, y compris le nom, rôle/titre de la fonction, adresse, fax et courrier électronique]
[Insérer ici les détails de l'AISP]	[Insérer ici les détails du point de contact primaire, y compris le nom, rôle/titre de la fonction, adresse, fax et courrier électronique]	[Insérer ici les détails du point de contact secondaire, y compris le nom, rôle/titre de la fonction, adresse, fax et courrier électronique]
[Insérer ici les détails du créateur de données]	[Insérer ici les détails du point de contact primaire, y compris le nom, rôle/titre de la fonction, adresse, téléphone, fax et courrier électronique]	[Insérer ici les détails du point de contact secondaire, y compris le nom, rôle/titre de la fonction, adresse, fax et courrier électronique]

Tableau 5: Points de contact

3.5G-17  
Annexe 3.5G au WP-17 sur le Point 3.5 de l'ordre du jour

---

**4. INTENTIONS FUTURES**

**4.1 Général**

Bien que hors du champ d'application du présent SLA, AIM et du [créateur de données] ont un certain nombre d'intentions d'amélioration qui peuvent avoir un impact important sur ce SLA.

Les sections suivantes décrivent celles-ci et doivent être prises en considération lors de l'examen du SLA lorsqu'il sera en fonctionnement.

**4.2 Décrire ici les intentions futures**

---

**5. RÉFÉRENCES**

**5.1 Reportez-vous aux docs et ajouter une courte description.**

Fin du document

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

**QUESTIONNAIRE POUR LES ÉTATS DE LA RÉGION AFI POUR LA TRANSITION DE L' AIS À L' AIM**  
**Plan national pour la transition de l' AIS à l' AIM**

a) Avez-vous élaboré un plan national pour la transition de l' AIS à l' AIM? Si oui, est-il basé sur la Feuille de route de l' OACI (phases 1, 2 et 3)?		OUI	NON
<b>Échantillon</b>	Aucun plan officiel n' a été élaboré pour toute la transition, mais une série d'initiatives pour plusieurs étapes de la Feuille de route. La Phase 1 est entièrement couverte par nos initiatives / les phases 2 et 3 sont en partie couvertes par nos initiatives.		X
<b>ÉTAT</b>			

**1. Phase 1 – Consolidation (2009)**

a) Que considérez-vous comme étant un calendrier réaliste pour la mise en œuvre de la Phase 1? 2013 – en raison de la mise en œuvre du QMS par les initiateurs de données brutes Les mesures de qualité seront renforcées pour garantir le niveau requis de qualité de l' information aéronautique. Avant la fin de Juin 2013. Des améliorations progressives dans la qualité des données seront atteintes grâce à la mise en œuvre de QMS révisés. La qualité des données devrait être entièrement conforme avant la fin de juin 2017.	
<b>Échantillon</b>	
<b>ÉTAT</b>	

b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 1 dans votre État? P-03 — Suivi de l'adhésion à AIRAC		
Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires
<b>Échantillon</b> Mis en œuvre jusqu'à l' étape "publication" dans le cadre du système de gestion de la qualité.		Il semble que pour le moment il n' y a aucun moyen disponible pour suivre les étapes du processus après la "publication". (ce qui est au-delà de notre influence et contrôle (Diffusion)).
<b>ÉTAT</b>		
b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 1 dans votre État?		



**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

P-03 — AIRAC adherence monitoring		Supplémentaire commentaires/précisions
Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	
ÉTAT		

b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 1 dans votre État?		
P-05 — Mise en œuvre WGS-84		
Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires
Échantillon mise en œuvre - depuis 1998		Ondulation du Géοίde pas encore mis en
ÉTAT		

b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 1 dans votre État?		
P-04 — Suivi des différences des États à l'annexe 4 et à l'annexe 15		
Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
Échantillon Lors des préparatifs de l'USOAP de l'OACI à toutes les différences à l'annexe 4 et à l'annexe 15 ont été identifiées et enregistrées, en utilisant des listes de contrôle standard fournis par l'OACI. Depuis lors, certaines de ces différences sont supprimées et certaines normes sont modifiées, les listes de contrôle ont été mises à jour. Les différences sont publiées dans l'AIP.		Des dialogues sont menés en matière des différences entre CAA et les fournisseurs de services sur les mesures et le calendrier.
ÉTAT		

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 1 dans votre État?			
P-17 — Qualité			
	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
<b>Échantillon</b>	Partiellement réalisée. Pas en place pour toutes les données à travers le chaîne de gestion des données. Partiellement mises en œuvre en matière d'intégrité.		L'outil d'échange des données améliorera l'intégrité de celles-ci.
<b>ÉTAT</b>			

**Phase 2 – Vers le Numérique (2009 – 2011)**

a) Que considérez-vous comme étant un calendrier réaliste pour la mise en œuvre de la Phase 2?	
Échantillon	Plusieurs étapes de la phase 2 sont déjà mises en œuvre, mais l'ensemble de la portée des données sera couverte en 2015.
ÉTAT	

b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-01 — Surveillance de la qualité des données			
	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
<b>Échantillon</b>	Un système structuré de surveillance n'est pas en place. La gestion de la qualité dans la chaîne est fracturée.		La politique de l'État est en cours de développement
<b>ÉTAT</b>			

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-02 — Surveillance de l'intégrité des données		Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires
Mise en œuvre (Préciser comment)			
ÉTAT			
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-06 — Base de données intégrées d'information aéronautique			
	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
<b>Échantillon</b>	L'AISP exploite une base de données aéronautique statique, basées sur l'AICM/AIXM 4.5 et une base de données distincte pour la dynamique de données aéronautique. La base de données a été convertie à l'actuelle version AIXM 4.5 avec date d'entrée en vigueur du 4 <sup>e</sup> de Juin 2010. La base de données d'obstacles avec une seule voie d'échange (initiateur) à l'AISP est en cours d'essai de	Avec l'introduction d'un système basé sur AIXM 5.1 une intégration de la statique et de la base de données dynamique est prévue. La date limite de transition vers AIXM 5.1 n'a pas encore été précisée.	
ÉTAT			
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-07 — Identificateurs uniques			
	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
<b>Échantillon</b>	AISP utilise un modèle d'identification de caractéristiques uniques basé sur des clés naturelles en conformité à AIXM 4.5.	With the introduction of a system based on AIXM 5.1 the universally unique identifier (UUID) model will be implemented. Nous nous attendons à d'éventuelles difficultés dans le processus de transition vers les nouveaux	
ÉTAT			
b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-07 — Identificateurs uniques			
	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
<b>Échantillon</b>			
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-08 — Modèle conceptuel d'information aéronautique			

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires
<b>Échantillon</b>	Le modèle de données qui est utilisé par AIXM 4.5 a été mis en œuvre.	Avec l'introduction d'un système basé sur AIXM 5.1 le modèle de données adéquat sera mis en œuvre.	
b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?	<b>P-08 — Modèle conceptuel d'information aéronautique</b>		
<b>ÉTAT</b>	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?	<b>P-11 — AIP Électronique</b>		
<b>ÉTAT</b>	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?	<b>P-11 — AIP Électronique</b>		
<b>Échantillon</b>	Mise en œuvre (Préciser comment)  Non.	Planifiée (Préciser quand/comment)  L'eAIP initial a été produit le 11 mai. La version opérationnelle est prévue au 11 septembre.	Supplémentaire commentaires/précisions  AIP est disponible en format numérique (PDF) sur CD et sur le
<b>ÉTAT</b>			
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?	<b>P-13 — Terrain</b>		
<b>Échantillon</b>	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)  Les ensembles de données terrain sont disponibles, mais sont inaptes à couvrir toutes les exigences d'eTOD. La mise en œuvre est prévue jusqu'à la mi-2013.	Supplémentaire commentaires/précisions  Le projet de mise en œuvre est en cours, le mécanisme de tarification en cours de discussion.
<b>ÉTAT</b>			

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-13 — Terrain			
ÉTAT	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-14 — Obstacles			
ÉTAT	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions <small>nécessaires</small>
	Partiellement fourni mais non conforme aux dispositions du chapitre 10 de l'annexe 15 de l'OACI Les données ont été recueillies pour la zone 1	Zone 1 prévue pour 2012 Zone 2 et zone 3 prévues pour 2015	La politique de l'État est en cours de développement.
b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-14 — Obstacles			
ÉTAT	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 2 dans votre État?			
P-15 — Cartographie d'aérodrome			
ÉTAT	Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires
	Non	Aucune planification concrète n'est encore disponible, toujours sous examen.	

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

**3. Phase 3 – Gestion de l'information (2011 – 2016)**

a) Que considérez-vous comme étant un calendrier réalisé pour la mise en œuvre de la Phase 3?			
<b>Échantillon</b>	Nous croyons que le cadre prévu du calendrier pour la mise en œuvre de la phase 3 est trop ambitieux et pensons que 2013-2018 serait une période		
<b>ÉTAT</b>			
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?			
<b>P-09 — Échange de données aéronautiques</b>			
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions</b>
<b>Échantillon</b>	Une interface AIXM de / vers la base centrale de données aéronautique (se référer à P-06) est disponible.	Il est prévu de mettre en œuvre le modèle d'échange et les mécanismes en même temps qu'AIXM 5.1. Cela commencera en 2013	Pas mise en œuvre entre les fournisseurs des données et AIS
<b>ÉTAT</b>			
b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?			
<b>P-09 — Échange de données aéronautiques</b>			
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions</b>
<b>Échantillon</b>			
<b>ÉTAT</b>			
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?			
<b>P-10 — Réseaux de communication</b>			
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions</b>
<b>Échantillon</b>	Depuis déjà un certain temps, l'AISP utilise l'internet pour l'échange de données statiques et dynamiques. L'AFTN est aussi utilisé, actuellement dans le rôle d'un réseau de sauvegarde pour l'échange des données dynamiques. A partir d'août 2010, l'AISP utilise PENS pour l'échange de données dynamiques.	La migration vers AMHS est terminée. Pour certains services spécifiques l'Internet est utilisé.	Dans certains cas spécifiques l'ANSP fournit des données aéronautiques aux clients (compagnies aériennes) grâce aux services web d'affaires à affaires (B2B) (standard de l'industrie). Des services d'information (séance d'information autonome et à la maison) sont fournis en faisant recours à l'Internet conformément au Doc 9855 de

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

ÉTAT				
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?				
<b>P-12 — Séance d'information aéronautique</b>				
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires</b>	
<b>Échantillon</b>	Depuis de nombreuses années l'ANSP utilise des critères de sélection renforcée de NOTAM pour la livraison des NOTAM aux compagnies aériennes allant au-delà des dispositions de l'OACI (améliorant la pertinence opérationnelle pour la compagnie aérienne). Cette procédure est effectuée en accord avec le régulateur.		Malgré les contraintes des critères actuelles de sélection de NOTAM, la présentation de toutes les informations pré-vol nécessaires (AIS, FPL et MET) a été améliorée dans un système intégré permettant des informations taillées sur mesure.	
b) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?				
<b>P-12 — Séance d'information aéronautique</b>				
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires</b>	
ÉTAT				
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?				
<b>P-16 — Formation</b>				
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires</b>	
<b>Échantillon</b>			Actuellement, ce qui est prévu sous la rubrique formation n'est pas précis. Le manuel de formation de l'OACI a été développé pour illustrer les nouvelles compétences requises par la transition vers l'AIM, avant que les exigences nationales ne puissent être développées..	

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

ÉTAT				
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?				
<b>P-18 — Accords avec les initiateurs des données.</b>				
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions</b>	
<b>Échantillon</b>	Partiellement atteint, certaines exigences sont dans les publications actuelles de CAA.	En Juillet 2013 – La mise en œuvre de la politique de la CAA pour les accords avec les initiateurs de	En cours d'élaboration. Voir P-01.	
ÉTAT				
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?				
<b>P-19 — Interopérabilité avec les produits météorologiques</b>				
	<b>Mise en œuvre (Préciser comment)</b>	<b>Planifiée (Préciser quand/comment)</b>	<b>Supplémentaire commentaires/précisions</b>	
<b>Échantillon</b>	Partiellement mise en œuvre, la séance d'information pré-vol est offerte de manière harmonisée (guichet unique), conformément aux exigences aux actuelles annexes 3 et 15 de l'FOACI.	Prochaine étape (séance d'information entièrement intégré) sera mise en œuvre après la fin de la conception et de la mise en œuvre de la technologie adéquate d'échange de données (WXXM - Modèle d'échange Météo).		
ÉTAT				



**Rapport de la réunion APRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

P-20 — Cartes aéronautiques électronique			
Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires	
Échantillon		Des spécifications plus détaillées sont nécessaires; annexe 4, chapitre 20 Cartes aéronautiques électroniques L'affichage est trop général.	
a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?			
P-20 — Electronic aeronautical charts			
Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires	

ÉTAT	
------	--

a) Quelle est la situation de mise en œuvre des étapes suivantes de la phase 3 dans votre État?			
P-21 — NOTAM numérique			
Mise en œuvre (Préciser comment)	Planifiée (Préciser quand/comment)	Supplémentaire commentaires/précisions nécessaires	
Échantillon	Prévoir de fournir NOTAM numérique en juil. 2017.	AIXM 5.1 sera le fer de lance de NOTAM numérique.	
ÉTAT			

**4. Vous attendez-vous à une difficulté particulière qui pourrait entraver la transition de l'AIS à l'AIM?**

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
--	------------	------------

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5H**

<b>Échantillon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>x Potentiel pour le refus de participation des parties prenantes essentielles qui fournissent les données e-TOD.</li> <li>x Poursuite du ralentissement de l'industrie aéronautique provoquant des contraintes financières sur le fournisseur AIS de l'État et d'autres parties essentielles qui fournissent des données aéronautiques.</li> <li>x Pas d'accord des aéroports à l'établissement de SLA avec les AIS de l'État pour la fourniture de données.</li> <li>x Justification des aéroports pour les coûts supplémentaires liés à la fourniture des données d'enquête pour la cartographie numérique.</li> <li>x Le financement, la prise de décision à tous les niveaux, la capacité de la main-d'œuvre, la disponibilité des connaissances, l'infrastructure technique, l'acceptation par toutes les parties prenantes, les délais irréalistes.</li> </ul>	X
ÉTAT		

**5. Quel genre d'assistance / soutien attendez-vous de l'OACI afin d'accélérer la transition de l'AIS à l'AIM?**

<b>Échantillon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>x Documents d'orientation spécifique pour la mise en œuvre de chaque sujet. Elaboration de matériels d'orientation plus détaillés, de manuels, de meilleurs exemples pratiques et d'autres pièces justificatives.</li> <li>x Révisions rapide des annexes 15 et 4, le cas échéant.</li> <li>x Ateliers et séminaires régionaux pour s'assurer de la cohérence dans la transition vers l'AIM.</li> </ul>
ÉTAT	

**6. Avez-vous une suggestion pour mettre à jour / améliorer la Feuille de route de l'OACI pour la transition de l'AIS à l'AIM?**

<b>Échantillon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>x Dans la première version du document de la feuille de route la description des étapes est assez simple et insuffisante. Ces définitions devraient être élargies et/ou faire référence à des normes spécifiques, des manuels et d'autres documents doivent être rendus disponibles.</li> </ul>
ÉTAT	

**7. Toute autre suggestion sur le sujet?**

<b>Échantillon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>x Le Doc 9881 de l'OACI n'est qu'un projet, mais le contenu est primordial pour la transition à l'AIM - par exemple, les caractéristiques des données de terrain et d'obstacles doivent avoir des définitions et des explications claires, y compris des exemples d'obstacles ainsi que des caractéristiques.</li> </ul>
ÉTAT	

**Rapport de la réunion APIRG/18**  
**Rapport sur le point 3.5 de l'ordre du jour**  
**Annexe 3.5I**

**RAPPORT DE LA SITUATION SUR LES 21 ÉTAPES DE LA FEUILLE DE ROUTE DE  
L'OACI POUR LE PASSAGE DE L' AIS À L' AIM**

---

**Tableau d'État pour la transition de l' AIS à l' AIM**

**Phase 1**

- P-03 — Surveillance de l'adhésion à AIRAC
- P-04 — Surveillance des différences des États par rapport aux annexes 4 et 15
- P-05 — Mise en œuvre de WGS-84
- P-17 — Qualité

**Phase 2**

- P-01 — Surveillance de la qualité des données
- P-02 — Surveillance de l'intégrité des données
- P-06 — Base de données intégrée d'information aéronautique
- P-07 — Identificateurs uniques
- P-08 — Modèle conceptuel d'information aéronautique
- P-11 — AIP Électronique
- P-13 — Terrain
- P-14 — Obstacles
- P-15 — Cartographie d'aérodrome

**Phase 3**

- P-09 — Échange de données aéronautiques
- P-10 — Réseaux de communication
- P-12 — Séance d'information aéronautique
- P-16 — Formation
- P-18 — Accords avec les initiateurs de données
- P-19 — Interopérabilité avec les produits météorologiques
- P-20 — Cartes aéronautiques électroniques
- P-21 — NOTAM numérique



